

tion au premier ministre. On peut lire dans le discours du trône du 18 février ce qui suit:

Il vous sera demandé de considérer des mesures destinées à renforcer la position des périodiques publiés au Canada.

Étant donné que le magazine *Liberty* a dû suspendre ses opérations après 32 années de publication ininterrompue au Canada, le premier ministre dira-t-il à la Chambre quand il se propose de faire le nécessaire pour aider les périodiques canadiens à survivre à la lutte que leur livrent les publications américaines?

**Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, j'aime croire que nous pourrions étudier ce problème durant la session en cours.

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

#### LOI SUR L'ALIÉNATION MENTALE ET DÉLITS CRIMINELS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. G. W. Baldwin (Peace-River):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de la Justice une question découlant d'un discours prononcé par le sous-procureur général de l'Ontario et dont a fait état la presse. Le gouvernement songe-t-il à reconnaître le principe de la responsabilité atténuée dans l'application de la loi sur l'aliénation mentale aux délits criminels?

**L'hon. Guy Favreau (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, le ministère de la Justice qui relève de moi est en train d'étudier la question.

### LA ROUTE TRANSCANADIENNE

#### PLAINTES RELATIVES AU PAIEMENT DES ACHATS DE PROPRIÉTÉS OU DES EXPROPRIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics une question dont la portée s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Étant donné les plaintes formulées par les propriétaires dont les biens sont achetés ou expropriés en vue de la construction ou de la réfection de certains tronçons de la route transcanadienne, le gouvernement fédéral s'assurera-t-il que ces propriétaires seront traités avec justice en refusant l'octroi de subventions fédérales ou par d'autres méthodes?

**M. G. Roy McWilliam (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics):** Monsieur l'Orateur, le ministre sera ici dans le courant de la journée et je lui signalerai cette question.

### LA DÉFENSE PASSIVE

#### OTTAWA—RÉACTION PROVOQUÉE PAR UNE FAUSSE ALERTE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. William Dean Howe (Hamilton-Sud):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale, mais en son absence, je pourrais peut-être la poser au premier ministre. Étant donné l'indifférence du public, samedi dernier, lors de l'alerte antiaérienne annoncée à coup de sirènes à Ottawa, le premier ministre a-t-il réfléchi aux mesures qu'il serait possible de prendre pour mieux faire comprendre au public comment il convient d'agir en pareil cas?

**L'hon. Lucien Cardin (ministre associé de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je crois devoir rappeler au député que le dispositif de sirènes qui fonctionne maintenant a été autorisé par l'ancien gouvernement, qu'il a été achevé et mis en état d'être utilisé le 6 novembre 1961. Il conviendrait peut-être de donner quelques explications au sujet de ce dispositif, et de ce qui s'est passé récemment à propos de cette alerte.

Les députés n'ignorent pas qu'il y a 31 sirènes dans la région métropolitaine d'Ottawa-Hull et qu'elles sont déclenchées par le centre fédéral d'alerte de Carp. Un circuit principal passe de Carp à la centrale de la Compagnie de Téléphone Bell à Ottawa, d'où partent d'autres circuits actionnant de nouvelles sirènes. Tous ces circuits sont loués à la Compagnie de Téléphone Bell, et c'est au moyen de ces sirènes que le fonctionnaire fédéral préposé aux alertes devra avertir en cas d'urgence. Il y a au centre d'alerte des dispositifs visuels et auditifs qui font savoir que les sirènes ont fonctionné.

Toutes les sirènes de la région métropolitaine ont retenti simultanément à 14 heures 29, le samedi 5 septembre 1964. Ce n'est pas le fonctionnaire fédéral chargé des alertes qui les a mises en marche, et la compagnie Bell a fait savoir au ministère qu'elles avaient été actionnées par un court-circuit dans la ligne reliant la centrale de Carp à la compagnie Bell, et qu'avait produit un câble endommagé par de la chevrotine. Pas un moment n'a été perdu avant de faire savoir ce qui s'était passé au ministère de la Défense nationale et à la Compagnie de Téléphone Bell et le retard qui s'est produit avant la neutralisation des circuits était dû à leur complexité dans le réseau téléphonique de la compagnie Bell, de sorte que les sirènes n'ont cessé de sonner qu'à 15 heures 01.

Je puis aussi informer la Chambre que la direction des signaux a entrepris une étude étendue des procédés à adopter dans le cas des avertissements accidentels, en vue de